

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-072

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_072-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le douze juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 6 juillet 2022

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	23
Votes	29

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Christian FROMONT, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Raphaëlle GUERIAUD, Thierry BADEL, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Fabien BREUZIN donne procuration à Hélène DESTANDAU
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MERLE

PATRIMOINE

**Dénomination de la
salle du Conseil
Communautaire**

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021,

Vu la proposition d'attribuer le nom de Valéry Giscard d'Estaing à la salle du Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable des ayants-droits,

Considérant que la dénomination d'un équipement communautaire relève de la compétence du conseil communautaire qui, en vertu de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, règle par délibération les affaires de la communauté de communes,

Considérant la nécessité de mieux identifier la salle du Conseil Communautaire sur le territoire du Pays Mornantais en lui donnant un nouveau nom,

Considérant la proposition de Monsieur le Président de lui attribuer le nom de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République,

Considérant la pertinence et la symbolique de ce choix pour la Communauté de Communes du Pays Mornantais, Valéry Giscard d'Estaing ayant été le préfigurateur de la décentralisation et celui qui a ouvert la voie au développement de l'intercommunalité,

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_072-DE



Considérant que cette proposition est conforme à l'intérêt local,

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE la dénomination officielle de la Salle du Conseil Communautaire qui portera désormais le nom de Valéry Giscard d'Estaing,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 19 JUILLET 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

